

472110-2026 - Hange

Prantsusmaa – Laboratooriumihoonete ehitustööd – Marché Global de Performance Énergétique à Paiement Différé (MGPEPD) – Réhabilitation énergétique des bâtiments TPR, Fresnel et Bibliothèque universitaire et Restructuration Fonctionnelle de 5 laboratoires de physique et chimie dans le bâtiment TPR - Campus Saint-Jérôme - Aix- Marseille Université

OJ S 129/2026 08/07/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord - Paranduse teade

Ehitustööd - Teenused

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: Aix-Marseille Université

E-posti aadress: stephanie.septier@univ-amu.fr

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Haridus

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Marché Global de Performance Énergétique à Paiement Différé (MGPEPD) – Réhabilitation énergétique des bâtiments TPR, Fresnel et Bibliothèque universitaire et Restructuration Fonctionnelle de 5 laboratoires de physique et chimie dans le bâtiment TPR - Campus Saint-Jérôme - Aix- Marseille Université

Kirjeldus: Le campus Saint-Jérôme, situé au nord-est de Marseille, constitue l'un des principaux sites scientifiques d'Aix-Marseille Université. Il accueille environ 4 000 étudiants et 1 300 personnels, au sein d'un ensemble de formation et de recherche structuré autour des sciences expérimentales (physique-chimie, biologie, informatique et sciences de l'éducation), ainsi que plusieurs services universitaires centraux. Le site s'étend sur 17 hectares et comprend une cinquantaine de bâtiments représentant environ 102 000 m² de surface utile brute. Le parc immobilier, majoritairement construit entre les années 1 960 et 1980, présente aujourd'hui un niveau d'obsolescence important. Environ 67 % des surfaces sont jugées peu satisfaisantes, notamment en raison de performances énergétiques insuffisantes, d'un confort d'usage dégradé et d'une inadéquation partielle aux besoins actuels. Ce constat est renforcé par la présence d'environ 8 000 m² de surfaces vacantes et de bâtiments préfabriqués obsolètes, désaffectés ou sous-utilisés, représentant environ 2 500 m². Malgré ces constats, le campus Saint-Jérôme constitue un pôle stratégique pour la Faculté des Sciences, regroupant neuf unités de recherche, deux fédérations et un institut à rayonnement international, au sein d'un ensemble urbain mêlant bâtiments d'enseignement, de recherche, de documentation et espaces de vie étudiante. L'opération s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans le cadre des précédents contrats de plan État-Région (CPER), visant à moderniser et redynamiser le site, qui joue également un rôle important dans la politique territoriale en faveur des quartiers Nord de Marseille. Elle porte sur la réhabilitation énergétique et partiellement fonctionnelle de trois bâtiments structurants du campus : le bâtiment TPR, la bibliothèque universitaire et le bâtiment Fresnel. Le bâtiment TPR, construit en 1964, constitue le principal ensemble du site avec une surface d'environ 45 800 m² et regroupe des activités d'enseignement, de recherche et des services administratifs. La bibliothèque universitaire, édifiée en 1 994 sur environ 6 100 m², constitue un équipement central pour les usagers. Le

bâtiment Fresnel, également construit en 1964, développe environ 5 100 m² dédiés à des activités de recherche. L'opération vise une amélioration globale de la qualité du parc immobilier, avec des objectifs portant notamment sur la performance énergétique (réduction des consommations d'au moins 40 %, amélioration de l'enveloppe et modernisation des systèmes), le confort d'usage (maîtrise des conditions thermiques, qualité de l'air intérieur), l'image architecturale du site, la continuité d'activité pendant les travaux ainsi que la maîtrise du coût global incluant l'exploitation et la maintenance. Le périmètre de l'opération comprend notamment des travaux d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments (isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries, réfection des toitures), la modernisation des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, l'intégration de solutions de production d'énergie renouvelable, ainsi que des travaux intérieurs associés (mise en sécurité, accessibilité, relamping, aménagements nécessaires à la continuité d'activité). Il inclut également des opérations de démolition, désamiantage et curage, ainsi que des réhabilitations fonctionnelles ciblées visant notamment la restructuration de pôles d'enseignement et de recherche au sein du bâtiment TPR. L'opération est conduite sous forme d'un marché global de performance énergétique à paiement différé (MGPEPD), intégrant la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation et la maintenance des ouvrages, incluant les prestations de gros entretien et renouvellement (GER). Ce montage contractuel vise à garantir une approche intégrée du projet et à engager le titulaire sur l'atteinte d'objectifs de performance définis et mesurables. Les engagements portent notamment sur la qualité de service (confort thermique, qualité de l'air intérieur, disponibilité des locaux), l'efficacité énergétique (réduction des consommations, suivi des usages, production d'énergies renouvelables) ainsi que l'incidence environnementale du projet. Il est précisé que l'opération a fait l'objet d'une communication préalable, à titre purement informatif, par le pouvoir adjudicateur à l'occasion de la publication d'un avis de pré-information au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), n°228038-2026 en date du 02/04/2026.

Menetluse tunnus: 627dede1-17ad-4e88-a512-4948d26baa45

Eelmine teade: 228038-2026

Sisemine tunnus: AMU42-2026

Menetluse liik: Võistlev dialoog

Menetluskorra kirjeldus: La procédure de passation du marché est un dialogue compétitif, en application des dispositions des articles R.2124-5 et R.2124-3 3° du Code de la commande publique, ainsi que des articles R.2161-24 à R.2161-31 du même code. Le dialogue compétitif est organisé de la façon suivante : - Phase candidature : sélection des candidats admis à participer au dialogue compétitif. Le nombre minimal et maximal de candidats admis à participer au dialogue compétitif est de trois sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures admissibles. - Phase dialogue à deux 2 tours : o 1er tour de dialogue : à l'issue de la remise de la note d'intention et de compréhension de type « Esquisse » o 2ème tour de dialogue : à l'issue de la remise de la proposition intermédiaire de type « APS ». Les tours de dialogue sont réalisés avec l'ensemble des candidats admis à participer au dialogue et n'ont pas pour objet de réduire le nombre de solutions à discuter. - Phase offre finale : clôture du dialogue et remise de l'offre finale de type « APD ». Conformément aux articles R. 2171-19 et suivants du Code de la commande publique, il est prévu le versement d'une prime dans les conditions détaillées à l'article 5.5 du Règlement de la consultation.

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Ehitustööd

Lepingu täiendav olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 45214610 Laboratooriumihoonete ehitustööd

Täiendav liigitus (cpv): 45321000 Soojusisolatsioonitööd, 45443000 Fassaaditööd, 50700000 Ehitusseadmete remondi- ja hooldusteenused, 71240000 Arhitektuuri-, insener-tehnilise projekteerimise ja planeerimisteenused

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: Campus Saint-Jérôme 52 Avenue Escadrille Normandie Niemen

Linn: Marseille

Sihtnumber: 13013

Riik – jaotus (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)

Riik: Prantsusmaa

2.1.4. Üldine teave

Lisateave: Les candidats ont la faculté de prévoir la constitution d'une société de projet. Dans ce cas, la société de projet est constituée entre la notification de l'attribution et la signature du marché. Le marché est signé par le groupement composé de la société de projet, en qualité de mandataire, et de l'architecte, en qualité de cotraitant conjoint. Les candidats qui envisagent de recourir à cette faculté joignent à leur offre finale un projet de statuts de la société de projet précisant sa forme juridique, sa capitalisation minimale et la répartition initiale du capital entre les membres du groupement. La société de projet regroupe en qualité d'actionnaires les membres du groupement dont les capacités ont été prises en compte lors de la sélection des candidatures. L'architecte ne peut être actionnaire ou associé de la société de projet, en application des règles d'indépendance propres à la profession d'architecte issues de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977. Il intervient en qualité de cotraitant conjoint de la société de projet, ses missions étant limitées à la phase de conception-réalisation et à la période de garantie de parfait achèvement. Le marché prévoit la possibilité pour l'architecte de quitter le groupement titulaire à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement, dans les conditions définies au Contrat.

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

Sans objet

Kohaldatav piiriülene õigus: Sans objet

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Marché Global de Performance Énergétique à Paiement Différé (MGPEPD) – Réhabilitation énergétique des bâtiments TPR, Fresnel et Bibliothèque universitaire et Restructuration Fonctionnelle de 5 laboratoires de physique et chimie dans le bâtiment TPR - Campus Saint-Jérôme - Aix-Marseille Université

Kirjeldus: Le présent marché s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation énergétique et fonctionnelle du campus Saint-Jérôme d'Aix-Marseille Université, portant sur les bâtiments TPR, la bibliothèque universitaire et le bâtiment Fresnel. Cette opération vise à améliorer significativement la performance énergétique, le confort d'usage et l'attractivité du site, tout en assurant la continuité des activités d'enseignement et de recherche. L'opération sera réalisée dans le cadre d'un marché global de performance à paiement différé (MGPEPD). Le marché a pour objet les prestations de réhabilitation énergétique des bâtiments TPR, Fresnel et la bibliothèque universitaire et la restructuration fonctionnelle du bâtiment TPR du campus Saint-Jérôme d'Aix-Marseille Université, incluant des prestations de conception, de réalisation des

travaux ainsi que d'exploitation-maintenance/GER avec engagement contractuel de performance. La phase conception comprend l'ensemble des études nécessaires à la définition, à la mise au point et à la validation du projet architectural, technique, énergétique et fonctionnel, depuis les études de niveau esquisse jusqu'aux études d'exécution, incluant notamment :

- Les études architecturales, techniques et environnementales.
- Les études de restructuration fonctionnelle des espaces d'enseignement, de recherche et des laboratoires.
- Les études relatives à la performance énergétique et environnementale du projet.
- Les études de phasage et d'organisation des travaux en site occupé garantissant la continuité des activités universitaires, scientifiques et administratives.
- Les études de synthèse et de coordination technique.
- Les études d'exploitation-maintenance et de gestion des équipements techniques.
- Les études réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives et au respect des exigences de sécurité incendie, d'accessibilité, de sûreté et des contraintes propres aux laboratoires et locaux scientifiques.

Une attention particulière sera portée à la conception des espaces scientifiques et techniques, notamment aux laboratoires, plateformes expérimentales, équipements sensibles et réseaux de fluides spéciaux, afin de garantir la continuité, la sécurité et la pérennité des activités de recherche. L'opération s'inscrit dans la stratégie de modernisation du patrimoine immobilier de l'établissement et comprend quatre volets principaux :

Volet 1 – Performance énergétique : Amélioration globale de l'enveloppe des bâtiments TPR (45 800 m² SHON), Fresnel (5 100 m² SHON) et de la bibliothèque universitaire (6 100 m² SHON), incluant la mise en œuvre de solutions industrialisées permettant une rapidité et une facilité d'installation, notamment :

- Isolation thermique par l'extérieur.
- Remplacement des menuiseries extérieures non traitées lors des opérations précédentes.
- Réfection et isolation des toitures non traitées : -

Modernisation complète des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation. -Installation de panneaux photovoltaïques et/ou de solutions d'autoconsommation.

Volet 2 – Travaux intérieurs embarqués : Mise aux normes des systèmes de sécurité incendie (SSI) et traitement de l'accessibilité des établissements recevant du public, notamment pour la barre du bâtiment TPR et la bibliothèque universitaire. Relamping et reprise des réseaux électriques lorsque nécessaire. Gestion des opérations tiroirs et des déménagements liés, ainsi que l'aménagement de locaux tampons permettant d'assurer la continuité d'activité en site occupé.

Volet 3 – Démolition, désamiantage et curage : Réalisation des travaux préparatoires nécessaires dans les zones concernées avant rénovation, incluant notamment :

- Le désamiantage et le curage des locaux ;
- La démolition de bâtiments préfabriqués du site (environ 2 500 m²).

Volet 4 – Réhabilitation fonctionnelle ciblée : Création d'un pôle Physique et d'un pôle Chimie respectivement dans les ailes 1 et 5 du bâtiment TPR, comprenant :

- La réhabilitation des locaux de l'IM2NP (aile 1) ;
- La réorganisation et la densification des laboratoires de chimie (ICR, ISM2, Spectropôle) dans l'aile 5 ;

Réhabilitation et création d'espaces d'enseignement dans la barre du bâtiment TPR (blocs TP-A, TP-B et TP-C) ; Déplacement du laboratoire MADIREL (environ 1 700 m²) vers l'aile 4 du bâtiment TPR et réalisation des opérations tiroirs associées, permettant d'assurer la cohérence fonctionnelle et spatiale du projet.

Volet 5 – Exploitation maintenance et GER : Suivi de la performance, exploitation et mise en œuvre du GER. Les travaux seront réalisés en site occupé avec maintien des activités. Le marché intègre des engagements contractuels de performance énergétique et environnementale, incluant notamment des objectifs de consommation énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et la recherche de labellisations environnementales (type BDM). Le marché s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation prévue par la loi n°2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique. Il a donc donné lieu à la conduite de l'ensemble des formalités préalables, y compris d'instruction, prévues par la loi susvisée et le

décret n°2023-913 du 3 octobre 2023 relatif aux marchés globaux de performance énergétique à paiement différé (MGPEPD). Le marché a été précédé de l'étude préalable décrite à l'article 1er du décret n°2023-913 du 3 octobre 2023 et de l'étude de soutenabilité budgétaire de l'article 4 dudit décret.
Sisemine tunnus: AMU42-2026

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Ehitustööd

Lepingu täiendav olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 45214610 Laboratooriumihoonete ehitustööd

Täiendav liigitus (cpv): 45321000 Soojusisolatsioonitööd, 45443000 Fassaaditööd, 50700000

Ehitusseadmete remondi- ja hooldusteenused, 71240000 Arhitektuuri-, insener-tehnilise projekteerimise ja planeerimisteenused

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: Campus Saint-Jérôme 52 Avenue Escadrille Normandie Niemen

Linn: Marseille

Sihtnumber: 13013

Riik – jaotus (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)

Riik: Prantsusmaa

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 30 Aastad

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

Teave eelmiste teadete kohta:

Eelmise teate tunnus: 228038-2026

Lisateave: durée globale prévisionnelle et maximum du présent marché est de 30 ans. Des Prestations supplémentaires éventuelles PSE obligatoires sont prévues dans le cadre du présent marché (cf. article 7.2 du règlement de la consultation. 1. Caractéristiques et modalités de présentation de la PSE obligatoire(s) N° 1 imposée par l'administration : Cette PSE consiste en une prestation supplémentaire à savoir l'amélioration de la performance énergétique du Bâtiment « TD Langues » (M101-36) visant à obtenir une réduction des consommations d'énergie entre 10% et 30% par rapport aux résultats de l'audit énergétique du bâtiment. Les travaux à entreprendre sont à définir par le groupement mais pourront être : • Calorifugeage des éléments de la sous-station chauffage (vannes, pompes, échangeur, canalisations) • Équilibrage du réseau de chauffage (ajouts de vannes de réglage en pied de colonne) • Remplacement des robinets thermostatiques et mise en œuvre d'une GTB • Mise en œuvre de brasseurs d'air plafonniers • Isolation thermique par l'extérieur de la façade SUD • Remplacement des menuiseries extérieures de la façade SUD en R+1 et RdC • Protections solaires sur la façade SUD, BSO au R+2 et volets roulants en R+1 et RdC • Reprise de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture • Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur toiture • Remplacement des lanterneaux et mise en œuvre d'une protection solaire sur la fenêtre de toit • Isolation thermique par l'extérieur des façades Nord, Est, Ouest et de la cage d'escalier / sanitaires • Remplacement des menuiseries en façades NORD et OUEST + stores intérieurs • Remplacement des portes d'entrées vitrées- Isolation du plancher bas du R+1

donnant sur rue • Mise en œuvre d'une ventilation double-flux • Reprise de l'éclairage (relamping) • Remplacement des ballons de production d'ECS En complément, l'« Audit énergétique TD Langues », est fourni dans le DCE Phase candidatures. " La PSE n°1 doit inclure également la prestation d'exploitation-maintenance après la réception des ouvrages. 2. Caractéristiques et modalités de présentation de la PSE obligatoire(s) N° 2 imposée par l'administration : Cette PSE consiste en une prestation supplémentaire à savoir l'amélioration de la performance énergétique du Bâtiment « Couches Minces » (M101-13) visant à obtenir une réduction des consommations d'énergie entre 10 et 30% par rapport aux résultats de l'audit énergétique du bâtiment. Les travaux à entreprendre sont à définir par le groupement mais pourront être : Mise en œuvre de brasseurs d'air plafonniers • Calorifugeage des éléments de la sous-station chauffage (vannes, pompes, échangeur, canalisations) • Équilibrage du réseau de chauffage (ajouts de vannes de réglage en pied de colonne) et désembouage • Remplacement des robinets thermostatiques et mise en œuvre d'une GTB • Isolation thermique par l'extérieur de toutes les façades En complément, l'« Audit énergétique Couche Mince », est fourni dans le DCE Phase candidatures. " La PSE n°2 doit inclure également la prestation d'exploitation-maintenance après la réception des ouvrages. 3. Caractéristiques et modalités de présentation de la PSE obligatoire(s) N° 3 imposée par l'administration : Cette PSE consiste en une prestation supplémentaire à savoir l'amélioration de la performance énergétique du Bâtiment "H. Poincaré" (M101-14) visant à obtenir une réduction des consommations d'énergie entre 10 et 30% par rapport aux résultats de l'audit énergétique du bâtiment. Les travaux à entreprendre sont à définir par le groupement mais pourront être : • Isolation des dalles de faux plafond du R+2 • Isolation thermique par l'extérieur (mur à ossature bois) • Remplacement de toutes les menuiseries extérieures et mise en œuvre de protections solaires fixes • Remplacement des portes d'accès • Mise en œuvre d'une ventilation simple flux • Mise en œuvre de brasseurs d'air plafonniers • Mise en œuvre d'une GTB-Reprise de l'éclairage (relamping) En complément, l'« Audit énergétique Couche Mince », est fourni dans le DCE Phase candidatures. "La PSE n°3 doit inclure également la prestation d'exploitation-maintenance après la réception des ouvrages.

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

Teave kaheetapilise menetluse teise etapi kohta:

Menetluse teise etapi kutsutavate taotlejate miinimumarv: 3

Menetluse teise etapi kutsutavate taotlejate maksimumarv: 3

Menetlus toimub järjestikuste etappidena. Igas etapis võidakse mõni osaleja kõrvaldada

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Kriteerium:

Liik: Kulu

Nimi: Coût global du marché

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Nimi: Optimisation du partage des risques, solidité et robustesse du montage juridique et financier

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Nimi: Qualité globale des solutions proposées

Kirjeldus: Sous-Critère 3.1 – Qualité architecturale et fonctionnelle au regard du programme

Sous-Critère 3.2 – Qualité technique des solutions proposées au regard du programme

Sous-Critère 3.3 – Qualité des solutions d'exploitation-maintenance

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Nimi: Performances énergétiques et environnementales

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Nimi: Organisation, délais et pilotage

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Nimi: Optimisation des 20% de la part minimale réglementaire du marché que le soumissionnaire s'engage à confier à des PME ou à des artisans

Pakkumuste hindamise kriteeriumide osakaalu märkimata jätmise põhjendus: En application de l'article R.2144-9 du code de la commande publique, la pondération des critères d'attribution du marché sera précisée dans le courrier d'invitation envoyé aux candidats admis à participer au dialogue compétitif.

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3022794&orgAcronyme=f2h>

5.1.12. Hanke tingimused**Esitamise tingimused:**

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3022794&orgAcronyme=f2h>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Osalemistaotluste esitamise tähtaeg: 23/07/2026 16:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: ei

Rahastamiskord: A titre indicatif, le montant du marché estimé est de 135,9 MEUR (millions d'euros) HT, décomposé comme suit : · Part du prix payée par amU lié à la conception et la réalisation et au financement (Prix P1) : 111,6 MEUR, valeur 2026. Ce prix est calculé sur la base de : o Montant correspondant au coût de conception et de réalisation des travaux, y compris frais annexes : 89,9 MEUR HT valeur 2026 o Autre montant correspondant notamment à la couverture des frais de financement découlant du caractère différé d'une partie du prix : 21,7 MEUR valeur 2026 · Part du prix payée par amU pour les missions d'exploitation, d'entretien-maintenance et de GER : 24,3 MEUR HT valeur 2026, décomposée comme suit : o Part du prix pour les missions d'entretien-maintenance (Prix P2) : 9,9 MEUR HT valeur 2026 o Partie du prix pour les missions de GER (Prix P3) : 14,1 MEUR HT valeur 2026 o Part du prix pour la gestion de la société de projet (Prix P4) : 0,4 MEUR HT valeur 2026

5.1.15. Vahendid**Raamleping:**

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dūnaamilise hankesūsteemi kohta:

Ei kohaldata dūnaamilist hankesūsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal Administratif de Marseille

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: Conformément à l'ordonnance n°2009-515 du 07/05 /09 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, les recours juridictionnels propres aux contrats administratifs sont : - Le référé précontractuel (articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Le référé contractuel (articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative). - Le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence " Tarn-Et- Garonne " par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées* (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-Et-Garonne, n°358994s). *Tout intéressé peut prendre connaissance du contrat en le consultant sur place à l'Université, pour cela il sera nécessaire de prendre rendez-vous par courriel auprès du référent marché suivant : stephanie.septier@univamu.fr Le droit d'accès aux informations/documents doit s'exercer dans le respect du secret en matière industrielle et commerciale conformément à l'article L. 311-6 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta: Aix-Marseille Université
Hankedokumentidele internetivälist juurdepääsu pakkuv organisatsioon: Aix-Marseille Université

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta: Tribunal Administratif de Marseille
Organisatsioon, millele laekuvad osalemistaotlused: Aix-Marseille Université
Pakkumusi menetlev organisatsioon: Aix-Marseille Université

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: Aix-Marseille Université

Registreerimisnumber: 13001533200013

Postiaadress: 58 boulevard Charles Livon

Linn: Marseille Cedex 7

Sihtnumber: 13284

Riik – jaotus (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)

Riik: Prantsusmaa

Kontaktpunkt: Direction de la commande publique - Pôle des marchés publics

E-posti aadress: stephanie.septier@univ-amu.fr

Telefon: +33413944493

Internetiaadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Hankija profiil: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

Organisatsioon, mis annab lisateavet hankemenetluse kohta

Hankedokumentidele internetivälist juurdepääsu pakkuv organisatsioon

Organisatsioon, millele laekuvad osalemistaotlused

Pakkumusi menetlev organisatsioon

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunal Administratif de Marseille

Registreerimisnumber: 17130005600024

Postiaadress: 31 rue Jean François Leca

Linn: Marseille Cedex 02

Sihtnumber: 13235

Riik – jaotus (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: greffe.ta-marseille@juradm.fr

Telefon: +33491134813

Internetiaadress: <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta

10. Muudatus

Eelmise teate versioon, mida muudetakse

:

700b4bf4-6c38-48f0-8165-f27df27ccf56-01

Muudatuse peamine põhjus

:

Hankija vea parandamine

Kirjeldus

:

Prolongation du délai de consultation : la date limite de remise des plis (dossier de candidature) initialement prévue le 20/07/2026 à 16:00:00 est reportée au 23/07/2026 à 16:00:00 afin de permettre aux candidats de tenir compte de la rectification de la mention erronée d'une annexe n°6 dans le règlement de la consultation et dans le DC2. Le projet de contrat joint dans le DCE a également été modifié en son article 9 « Modalités de réalisation des Travaux » relative à l'introduction d'une disposition pour se conformer aux obligations relatives à la résilience prévues à l'article 25(7) du règlement (UE) n°2024/1735 pour une industrie « zéro net », dit règlement « NZIA » (Net-Zero Industry Act). L'article 1 sur les définitions a également été modifié. Les dispositions ajoutées sont surlignées en vert dans le texte.

Teave teate kohta

Teate tunnus/versioon: c294102e-dd94-42f2-b357-4d5ae4b329c3 - 02

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 06/07/2026 16:50:34 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 472110-2026

ELT S väljaande number: 129/2026

Avaldamise kuupäev: 08/07/2026